



## **Communiqué de presse**

**À Cahors, le 04.03.2025**

*Pour diffusion immédiate*

### **Création d'un ordre des audioprothésistes : le Député François Gernigon place la Profession sur la bonne fréquence**

*Cahors, 4 mars 2025* - La Fédération Nationale des Etudiants en Audioprothèse (FNEA) salue avec ferveur l'annonce du dépôt d'une proposition de loi pour la création d'un ordre national des audioprothésistes. La nouvelle est parue le 18 Février 2025, faisant suite au projet porté par François Gernigon, député de la première circonscription de Maine-et-Loire, qui s'inscrit dans le groupe Horizons.

Cette annonce de future proposition de loi avait été formulée lors de la 28ème édition de l'Enseignement Post Universitaire (EPU), le 29 novembre 2024. Désormais officielle, la profession vit une avancée majeure en termes de réglementation, figurant d'ailleurs parmi les revendications de plusieurs instances reconnues dans la représentation des audioprothésistes, notamment le Syndicat des Audioprothésistes (SDA), le Collège National des Audioprothésistes (CNA) et la FNEA<sup>1</sup>.

#### **Garantir l'intégrité et la qualité des soins en audioprothèse**

La création d'un Ordre national des audioprothésistes s'impose comme une avancée essentielle pour notre métier. En effet, ce projet d'Ordre porté depuis des années par divers acteurs du milieu de l'audioprothèse, vient répondre à un besoin de réglementations, urgent. Avec un chiffre s'élevant à plus de 4%, les prothèses auditives figurent parmi les fraudes les plus importantes relevées en 2023 par l'Assurance Maladie. La création d'un ordre est donc nécessaire pour pallier cette absence de mesure envers celles et ceux faisant passer la quantité, avant la qualité des soins audioprothétiques. Une décision favorable à la mise en place de cette loi permettrait ainsi de mieux combattre ces fraudes, en parallèle aux actions déjà entreprises par l'Assurance maladie, d'assurer une prise en charge de qualité, et de garantir le respect des normes déontologiques. En renforçant la confiance et la sécurité des patients, il permettrait de favoriser une pratique intègre et professionnelle.

#### **Une annonce faisant écho au projet de réingénierie**

Cette annonce répond également aux revendications majeures de la FNEA, notamment en ce qui concerne la réingénierie du diplôme d'audioprothésiste en France. L'absence de formation homogène entre les écoles françaises et les institutions privées étrangères, notamment d'Espagne, ne permet pas, à ce jour, d'assurer une prise en charge égale entre les différents professionnels exerçant en France. Il est désormais essentiel de redéfinir pleinement les compétences et besoins de notre profession, afin de progresser activement vers la refonte du diplôme, qui n'a pas été modifié depuis le décret de juillet 2001.

Pour rappel, dans notre contribution publiée en 2023 dans le magazine *Larsen*<sup>2</sup>, nous avons mis en avant les points clés nécessaires à cette réingénierie. Le **passage au grade Licence** est essentiel pour valoriser le métier, encourager la poursuite d'études et permettre une meilleure régulation des autorisations d'exercice. L'**harmonisation des parcours** garantira une équité entre les étudiants tout en uniformisant les connaissances de base, sans formater les futurs professionnels. Nous recommandons également de **repenser les stages** : privilégier des cours pratiques et théoriques sur la prise en charge du patient âgé, réduire la durée du stage en service hospitalier réalisé principalement lors de la première année, et maintenir le stage de troisième année pour le mémoire de fin d'études. En outre, la **création de masters** spécifiques à l'audioprothèse et la perspective d'un doctorat enrichiront la profession. Il est également crucial de mettre en place une **indemnisation normée et obligatoire des stages**, inspirée du modèle d'autres filières médicales et paramédicales. Enfin, l'**augmentation du volume horaire** des cours permettra d'intégrer des enseignements indispensables, tels que des cours sur les réglages, la prise en charge psychologique du patient, ou encore la gestion d'entreprise. La FNEA souhaite également que l'*Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2* (AFGSU) soit rendue obligatoire et intégrée au cursus.

La FNEA demeure résolue à collaborer étroitement avec l'Assemblée Nationale, ainsi qu'avec les organisations professionnelles telles que le CNA et le SDA, afin de garantir la mise en place de ces réformes. Ensemble, nous préparerons la voie vers un avenir solide et durable pour la profession d'audioprothésiste en France.

En tant que fédération étudiante, nous sommes en faveur de l'innovation au sein de la profession, tant qu'elle demeure en adéquation avec la voie étudiante. Nos convictions et engagements guident chaque action que nous entreprenons, et nous continuerons d'œuvrer en ce sens. Nous croyons fermement qu'une synergie entre toutes les parties prenantes permettra au métier d'évoluer encore davantage, tout en améliorant autant que possible la qualité des soins offerts à la population française.

Afin d'en savoir plus, nous vous invitons à consulter l'article "Proposition de loi, n°983 - Assemblée nationale", disponible sur le site du gouvernement français : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0983\\_proposition-loi#:~:text=%C2%AB%20L'ordre%20national%20des%20audioproth%C3%A9sistes%20veille%20%C3%A0%20l'observation,de%20la%20profession%20d'audioproth%C3%A9siste.](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0983_proposition-loi#:~:text=%C2%AB%20L'ordre%20national%20des%20audioproth%C3%A9sistes%20veille%20%C3%A0%20l'observation,de%20la%20profession%20d'audioproth%C3%A9siste.)

---

<sup>1</sup>Communiqué de Presse du 28/05/2024: Récentes annonces du Ministère de la santé : Une Avancée Majeure pour l'Avenir de la Profession

<sup>2</sup>Contribution de la FNEA pour la réingénierie de la formation des études d'audioprothèse LARSEN 2023

Contact Presse :

**Jeanne DESREUMAUX**

**06.63.03.66.38**

[president@fnea.org](mailto:president@fnea.org)

<https://fnea.org>

**Leïla CHARRIER**

**07.81.07.23.32**

[Affaires\\_academiques@fnea.org](mailto:Affaires_academiques@fnea.org)

[Affaires\\_sociales@fnea.org](mailto:Affaires_sociales@fnea.org)

*À propos : La Fédération Nationale des Etudiants en Audioprothèse (FNEA) est une Association Étudiante de Loi 1901 rassemblant l'ensemble des étudiants de France en préparation au Diplôme d'Etat d'Audioprothésiste.*

*Fin du communiqué.*